

OFFRE D'EMPLOIS RADIO DRAGON

Deux chargé·e·s de développement Radio

RADIO DRAGON, UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE AU SERVICE DE TOUT·E·S

Depuis 2011, de nombreux habitant·e·s du Trièves, de la Matheysine, du Beaumont et du Valbonnais se sont mobilisé·e·s pour soutenir et recréer une radio locale afin de combler le vide laissé par la destruction de Radio Mont-Aiguille (RMA). En juillet 2016 Radio Dragon obtient du CSA les fréquences pour lesquelles elle candidait. L'émission hertzienne débute en septembre 2016 et vient compléter l'émission sur le web débutée deux ans plus tôt.

La zone d'écoute de la radio couvre des territoires de montagne, à dominante rurale, avec un patrimoine naturel préservé, une vie associative fourmillante et de très nombreuses activités, productions, savoir-faire, créations et engagements... mais très peu de médias de proximité pour mettre tout cela en valeur, en lien et en débat.

La dynamique se veut essentiellement bénévole quant à l'animation et la production des émissions ainsi que pour l'organisation et la gestion. L'association Radio Dragon compte actuellement une centaine d'adhérent·e·s dont une cinquantaine de membres actif·ve·s à différents niveaux... Forte de cette mobilisation et du soutien de nombreuses autres radios locales, Radio Dragon s'est construite comme un projet ouvert au plus grand nombre, avec des formes d'organisation horizontales pour favoriser la démocratie, l'autonomie des bénévoles et la prise en charge de l'outil radio par chacun·e. Pour que la radio soit fabriquée pour et par celles et ceux qui l'écoutent !

Depuis 2016 deux salariées en CDD de 1 an, reconduites au plus pour un an, ont à charge le développement de la radio, en favorisant et soutenant avant tout l'implication des bénévoles en assurant d'une part l'accueil, la mise en relations avec des actif·ve·s de la radio et l'accompagnement à la création d'émissions et d'autre part l'animation de divers ateliers de formation et le suivi des multiples partenariats. Ces missions dessinent les contours de deux postes complémentaires à pourvoir à 6 mois d'intervalle, pour une durée d'un an.

Volume horaire : temps partiel (24h)

Lieu de travail : essentiellement dans le studio de Radio Dragon place de la Halle à Mens (38710) pour le poste « accueil en studio » et avec des déplacements ponctuels dans toute la zone d'écoute pour le poste « radio hors studio ».

Type de contrat de travail : CDD 1 an, convention collective de la radiodiffusion

Date souhaitée de début de contrat :

1er octobre 2019 pour le 1er poste,
15 avril 2020 pour le second.

Rémunération : 1043,12 € bruts mensuels

Niveau d'études : De nombreuses compétences sont requises dans la fiche qui suit mais aucun diplôme n'est exigé. Un bon sens des relations, une capacité à transmettre ses savoirs et pratiques et à travailler en équipe est néanmoins nécessaire.

Condition préalable : être inscrit·e comme demandeur·euse d'emploi auprès de Pôle Emploi.

Complémentarité des deux postes salariés : les deux embauches se feront sur une fiche de poste semblable, l'idée étant de privilégier le travail à plusieurs et la polyvalence des salarié·e·s qui pourront si iels le désirent inverser leurs missions prioritaires (« accueil en studio » et « radio hors studio ») en cours d'année. La bonne entente et la capacité à fonctionner ensemble des deux salarié·e·s sont donc essentielles et feront partie des critères de recrutement.

DESCRIPTION DES POSTES

COMPLÉMENTARITÉ DES DEUX POSTES SALARIÉS

- Les deux embauches se font sur des fiches de poste semblables, l'idée étant de privilégier le travail à plusieurs, la polyvalence et une vision d'ensemble des salarié·e·s .
- Les deux salarié·e·s pourront ainsi se relayer, se soutenir, travailler en binôme. Il sera possible que chacun·e se spécialise sur certaines missions pour quelques semaines ou mois, mais qu'il soit toujours possible d'alterner, en fonction des centres d'intérêt et des disponibilités. Cette complémentarité sera définie au fur et à mesure, avec l'aide de la commission employeur, dans le but de favoriser le confort et le plaisir au travail mais en restant vigilant aux risques de surcharge de travail.
- Une bonne entente et une capacité à fonctionner ensemble entre salarié·e·s est nécessaire.

COMPÉTENCES ET QUALITÉS COMMUNES RECHERCHÉES

- Compétences relationnelles, pour aller à la rencontre des habitant·e·s et du territoire, pour impulser et soutenir les dynamiques bénévoles et collectives.
- Compétences pédagogiques (pas forcément de compétences techniques très poussées mais l'envie de se former, le goût de la transmission, la capacité à s'adapter à des publics différents, la capacité à animer des ateliers collectifs, la capacité à aller chercher les informations et les techniques nécessaires).
- Compétences techniques de base (utiliser un ordinateur et des logiciels de bureautique, utiliser internet) et grande motivation pour se former plus : les compétences techniques radio sont bienvenues mais pas exigées et se perfectionneront en cours d'année (formation).
- Compétences organisationnelles (sens pratique, rigueur, méthodologie, vision d'ensemble, capacité de coordination et de travail en équipe).
- Curiosité pour le monde de la radio. Expérience bénévole ou salariée dans une radio bienvenue. Nous privilégierons des personnes déjà impliquées dans la dynamique bénévole de Radio Dragon et installées durablement sur le territoire.
- Connaissances et curiosité pour le territoire local, les enjeux locaux et les acteurs locaux.
- Connaissance du milieu associatif et de son fonctionnement.

PRINCIPALES MISSIONS COMMUNES

- Accompagner l'autonomie des bénévoles (leurs besoins seront évolutifs et demanderont donc une capacité d'adaptation).
- Accompagner techniquement les porteur·euse·s d'émission et organiser l'accès et le prêt au matériel technique de la radio.
- Rédiger des fiches de transmission et autres outils pédagogiques sur les activités réalisées et encourager les bénévoles à faire de même.
- Transmettre aux commissions concernées toutes les sollicitations extérieures qui leur arrivent via le studio (la partie transmise par mails et répondeur continue d'être gérée directement par les commissions).
- Répondre aux demandes, participer et encourager la participation au direct hebdomadaire « Au Cœur du Dragon » qui reste un outil d'initiation et de familiarisation à l'animation et à la technique à destination de toutes et tous.
- Participer au même titre que tous les membres de la radio au ménage et à l'entretien des locaux.
- Partager et coordonner les savoirs et savoirs faire est au cœur de la mission

POSTE « ACCUEIL EN STUDIO »

Lancer les émissions et autonomiser les bénévoles

- Assurer une présence régulière au studio pour l'accueil des personnes bénévoles et curieux·se·s de passage (mais pas pour les invité·e·s ni les institutionnel·le·s accueilli·e·s par les bénévoles et membres du CA).
- Accueillir les demandes et propositions des « visiteuse·eur·s », susciter leur implication dans la radio et pour se faire, les orienter et les mettre en relation avec des actif·ve·s de la radio.
- (Re)Mobiliser des bénévoles en cherchant à répondre à leurs attentes et à celles de la radio
- En coordination avec la commission programmation : accompagner les porteur·euse·s d'émissions dans leur autonomie (afin que la commission se consacre principalement à la grille des programmes).
- En coordination avec la commission ateliers : animer et coordonner des ateliers ponctuels de formation technique en interne, pour tous les bénévoles de la radio.

POSTE « RADIO HORS STUDIO »

Suivre les correspondants et partenariats.

-En coordination avec la commission ateliers : coordonner et co-animer des ateliers ponctuels de formation technique en extérieur. Ces ateliers visent des personnes intéressées pour transmettre ces savoirs-faire au sein de leur propre structure institutionnelle (mjc, epahd, collège, etc.) ou associative.

-En coordination avec la commission atelier ou prog (ou peut-être dans une nouvelle commission à créer ?), participer à la mise en place et au suivi des « correspondant·e·s » sur le territoire, par l'implantation de matériel de prise de son dans des lieux accessibles, la mise en place de formations aux habitant·e·s, l'accompagnement des correspondant·e·s dans leurs premiers essais.

-Assurer les nécessaires relances pour une continuité des partenariats et de certaines interventions pédagogiques en extérieur.

-En coordination avec la commission technique : rendre le studio et le matériel les plus accessibles et pratiques possible, promouvoir auprès des actif·ve·s l'acquisition de savoir-faire pour l'utilisation du studio mobile.

ATTENTION DE L'EMPLOYEUR AUX CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉ·E·S :

Dans le secteur associatif, nous savons qu'il y a facilement un flou entre l'implication bénévole et salariée et que les responsabilités de l'employeur sont souvent rendues ambiguës par la culture de l'engagement. Nous pensons donc utile de porter attention à ne pas accabler les salarié·e·s sous trop de tâches et à assumer les responsabilités liées au statut d'employeur, tout en restant aussi vigilant et méfiant que possible envers les rapports de pouvoir que cela implique.

Ces réflexions sont issues d'un long processus de discussions qui ont eu lieu au sein de Radio Dragon, pour nous aider à cadrer ensemble les conditions de ces embauches dans l'intérêt conjoint des salarié·e·s, de la dynamique bénévole et du projet radio sur le long terme.

Nous tenons donc à rappeler l'état d'esprit dans lequel nous concevons ces embauches et ce que l'employeur se doit de faire :

-Respecter le droit du travail et la convention collective de la radiodiffusion.

-Transmettre aux salarié·e·s les décisions prises au CA, notamment par le biais de la commission employeur.

-Encourager les salarié·e·s et les bénévoles à se mettre en lien avec des syndicats de salarié·e·s du secteur associatif (en plus des syndicats radios).

-Inciter des personnes bénévoles qui ne sont pas au CA de la radio, à participer au suivi des salarié·e·s (écoute de ce qui ne va pas), afin de faire remonter à la commission employeur et/ou au CA les difficultés mais aussi de défendre la position des salarié·e·s.

-Par tous ces biais, porter attention aux difficultés que les salarié·e·s rencontrent du fait des tâches qui leur sont assignées (exp : tâches qui deviendraient trop ingrates, inintéressantes, plus assez diversifiées) ainsi qu'aux difficultés relationnelles (avec les bénévoles, avec le CA ou avec l'autre salarié·e).

TÂCHES QUI N'INCOMBENT PAS AUX SALARIÉ·E·S :

Radio Dragon s'est dotée d'un solide fonctionnement autogéré, articulé sur des commissions de travail (numérotées de 1 à 7), animées par des bénévoles et des membres du CA, et coordonnées au sein du CA.

L'embauche de deux personnes vise le renforcement de cette dynamique et non son reflux car à long terme, si nous voulons que cette radio reste celle des habitant·e·s, il faut que ce soient elles et eux qui continuent à la faire, de A à Z ! Nous ne voulons pas que les salarié·e·s se substituent aux bénévoles et aux commissions ni, en miroir, que les bénévoles se reposent sur les salarié·e·s et se désinvestissent.

Nous estimons donc important de rappeler en quelques lignes le fonctionnement bénévole de la radio et de faire la liste (non-exhaustive) des tâches qui risqueraient d'incomber, par « glissement » ou habitude, aux salarié·e·s et serait alors contraires à l'éthique et aux objectifs de Radio Dragon :

-Toutes les grandes orientations incombent à l'Assemblée Générale qui peut mandater le CA pour les affiner et les mettre en œuvre.

-La coordination des commissions et toutes les décisions courantes incombent au CA.

-La commission administration (1) garde en charge le travail administratif (dossiers FSER et autres demandes de fonds, tenue de comptes, loyers et factures divers, liens avec les institutionnels, etc.) et s'occupe de la gestion financière des postes salariés.

- La commission communication (2) garde en charge les interventions extérieures événementielles : festivals, foires, fêtes, le secrétariat mail et répondeur, la communication audio, visuelle, écrite, web-mail, etc.
- La commission technique (3) s'occupe de l'entretien et du renouvellement du matériel de production, de diffusion et d'émission hertzienne.
- La commission programmation (4) s'occupe de la planification et de la programmation de la grille et reçoit les propositions d'émissions et les demandes d'aide pour la création d'émissions et la couverture d'événements.
- La commission programmation musicale (5) alimente et organise le fond musical et en fait la programmation.
- La commission ateliers (6) répond aux sollicitations extérieures et internes de formation et d'interventions pédagogiques, en définit les contenus et en négocie les modalités en lien avec le CA et les intervenant·e·s (qui peuvent être les salarié·e·s).
- La commission employeur (7) fait le suivi administratif des postes salariés, mais aussi un suivi resserré sur les missions en gardant comme objectif conjoint le bon fonctionnement de la radio et la qualité des conditions de travail des personnes salariées.

En conséquence, les salarié·e·s n'ont pas vocation à :

- Avoir un rôle décisionnel sur les contenus de la radio ou sur les orientations générales de l'association (validation des émissions et de la programmation, orientations rédactionnelles, communications, financements, etc.) qui incombent au CA, articulé à un futur Comité de Rédaction.
- Faire seul·e·s ou principalement, la veille de l'antenne (plantage du logiciel, coupure de courant, programmation).
- Faire durablement la technique sur les émissions des bénévoles.
- Représenter la radio et être identifié·e·s comme « représentant.e.s de l'images de la radio », tant dans les relations extérieures qu'en interne.
- Prendre en charge par défaut les tâches d'administration, de comptabilité et de secrétariat.
- Faire seulement des tâches ingrates ou inintéressantes, ou être « au service » de toute demande bénévole.
- Avoir l'exclusivité de quelque tâche que ce soit : les bénévoles peuvent (et doivent...) continuer de s'investir sur tous les aspects de la radio.
- Être écrasé·e·s sous les tâches tandis que les bénévoles se désinvestissent.

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS

Pour récapituler, les actions associant salarié·es et bénévoles se coordonnent dans le cadre des réunions des commissions suivantes :

- la commission programmation sur l'accompagnement de porteur·euse·s d'émissions.
- la commission technique sur l'accompagnement technique et matériel.
- la commission ateliers sur les interventions pédagogiques en interne et externe.
- la commission employeur.

Sauf demande spécifique, la présence des salarié·es est libre (et donc non systématique) lors des réunions dans les instances de décision.

- l'AG annuelle
- le CA mensuel

La présence des salarié·es n'est pas requise, sauf demande spécifique dans les réunions de :

- la commission communication.
- la commission administration.
- la commission programmation musicale.

Et bien sûr, tout temps de présence en réunion est incluse dans le temps de travail des salarié·es

CONTACT

Envoyez vos CV, lettres de motivation, demandes de renseignements, par mail à :

radiodragon@poivron.org avant le 7 septembre

Les entretiens se dérouleront dans la semaine du 9 au 13 septembre, merci de préciser vos disponibilités sur cette semaine.